



l'Automne, source de vie...

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION ZONES HUMIDES DU SAGE AUTOMNE DU 23 JUIN 2015

Etaient présents

M. PARMENTIER Jean-Louis	Vice-Président CLE
Mme GASTON Mathilde	Animatrice du SAGE Automne
M. POILLY Bernard	AAPPMA L'épinoche Béthisy saint Pierre
M. PEIFFER Philippe	Représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Oise
M. ALAVOINE Jean-François	ONEMA 60
M. MEIGNAN Michel	Elu commune d'Orrouy
M. BOUSSARD François	Agence de l'Eau Seine Normandie
M. BROUILLARD René	Elu commune de Verberie
M. VERDRU Dominique	Elu commune de Saint Vaast de Longmont
M. CZERNIEJEWICZ Serge	Membre du bureau de la CLE
M. BACHELART Jean-Luc	Membres des Elus de la CLE
M. DOMPE Gérard	Elu commune d'Orrouy

Etaient Excusés

M. BONNEL Jean-Philippe	Président de la CLE
M. FRANCOIS Rémi	Conservatoire Botanique National de Bailleul antenne Picardie
M. DESMOULINS Jean-Pierre	Maire de Saintines, Membre du bureau de la CLE
M. DAS GRACAS Emmanuel	Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
Mme SIRON Anne	Conseil Régional Picardie
Mme JOUIN Cécile	DDT Oise
M. VORBECK Jean-Paul	DREAL Picardie

Introduction

La commission zones humides du SAGE Automne s'est réunie le 23 juin 2015 à la mairie de Morienvall. Cette réunion fait suite aux retours de terrain opérés au printemps 2015 sur le bassin versant de l'Automne.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des résultats des retours de terrain
 - Conclusions globales
 - Sélection de quelques secteurs typiques
- Temps d'échanges autour des secteurs non abordés
- Discussion sur le cas des zones humides d'origine artificielle
- Améliorations à apporter à la carte

Présentation des résultats des retours de terrain

➤ Les sites revus

M. Veegaert rappelle que les vérifications de terrain effectuées au printemps 2015 font suite à des entretiens réalisés dans les communes. Les 29 communes concernées par la présence de zones humides sur leur territoire ont été rencontrées à l'automne 2014 afin de relever les secteurs de désaccord vis-à-vis de la cartographie existante. 83 sites ont ainsi été identifiés par les communes, ce qui représente 232ha. Au final, 89 sites pour 233,5 ha ont été revus, 6 sites ayant été rajoutés suite à des demandes des communes, de propriétaires ou d'exploitants agricoles lors des retours de terrain. Sur ces 89 sites, 8 sites (62ha) n'ont pas pu être vérifiés, 2 de ces sites correspondent aux bassins de la sucrerie de Vauciennes (soit environ 50ha) et les 6 autres à des parcelles ou des jardins clôturés situés à proximité des habitations. Au total, 272 sondages pédologiques ont été réalisés.

➤ Résultats globaux

Sur l'ensemble des zones revues, il ne semble pas y avoir de site relevant d'une erreur de diagnostic manifeste. La plupart des modifications sont des réductions ou des élargissements des zones humides à la marge de celles-ci. La plupart des problèmes rencontrés sont liés à l'échelle de la cartographie et notamment à la différence entre l'échelle d'élaboration de la carte des zones humides (rendu au 1/10 000^{ème}) et l'échelle d'élaboration des PLU qui est plus précise. Sur une grande partie de la carte, cette différence n'est pas problématique mais sur des secteurs proches du bâti ou des secteurs voués à être urbanisés la cartographie au 1/10 000^{ème} apparaît comme trop peu précise pour les communes. Il est rappelé que le SAGE n'a pas vocation à élaborer de carte plus précise. Au total, 9,3 ha de zones humides ont été rajoutés à la carte et 81,8ha ont été retirés. Les plus grandes surfaces de zones humides retirées sont situées sur les communes de Russy-Bémont, Vez et Largny-sur-Automne. Sur ces secteurs, la cartographie des zones humides apparaissait plus large que la réalité de terrain et elle englobait parfois de petits valons adjacents qui ne sont pas humides. Ces problèmes viennent de la méthodologie employée à l'origine : en effet, la circulaire 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides prévoit de pouvoir utiliser des cartographies d'habitat existantes, comme par exemple celles élaborées dans le cadre des ZNIEFF. M. Parmentier précise que ces secteurs présentent peu d'enjeux, notamment en termes d'urbanisme. Sur les secteurs ainsi cartographiés, le bureau d'étude en charge de la cartographie en 2012 devait effectuer des vérifications à la marge. Si l'on compare avec les autres secteurs du bassin versant, il s'agit de secteurs où la pression des vérifications a été moins importante. Ce sont également des secteurs largement boisés où la délimitation des zones humides par utilisation des photographies aériennes n'est pas toujours évidente, ce qui accentue l'imprécision. Ce manque de précision sur ces secteurs n'est pas problématique puisqu'il s'agit souvent de secteurs ne présentant que peu d'enjeux exception, faite des vallons adjacents qui sont souvent cultivés ou exploités en prairie.

➤ Quelques exemples de modifications effectuées

Quelques exemples des retours de terrains effectués sont présentés ici. Les fiches résumant les modifications effectuées sur ces secteurs sont disponibles en annexe.

Secteur de la Main Fermée à Verberie

Ce secteur présente un enjeu fort pour la commune de Verberie puisqu'il est voué à accueillir un site industriel. Le site était qualifié de non humide par la commune, l'objectif était de vérifier la présence de zones humides et les limites de celles-ci. Les vérifications de terrain ont été menées avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, qui est reconnu en tant qu'expert sur le sujet auprès des tribunaux. Les vérifications ont conclues que le secteur était globalement humide. Les quelques modifications apportées à la carte portent sur la suppression de quelques secteurs remblayés (parfois à plus d'un mètre de hauteur). La partie Est du site est particulière puisque la végétation est typique de milieux assez pauvres en nutriments. Le sol est composé d'alluvions dans lesquelles des traces d'hydromorphie apparaissent à environ 10cm de profondeur. M. Veegaert précise que des doutes subsistent quant à l'historique du site, la partie Est semblant avoir été étrepée. Sur la partie Ouest du site, la végétation n'est pas forcément typique des zones humides

mais les sols montrent des traces d'hydromorphie à environ 20cm de profondeur. Sur cette partie Ouest boisée, 2 remblais sont présents, d'une hauteur de plus d'un mètre, ces remblais ont été exclus de la zone humide. M. Parmentier demande si la zone d'alerte visible à l'Est du site a été vérifiée. M. Veegaert précise qu'il était prévu à l'origine de vérifier cette partie du site également, mais l'expertise ayant duré longtemps sur la première partie du site, cela n'a pas été possible. Cette zone d'alerte correspond à des remblais envahis par des Solidages, la végétation n'est pas typique des zones humides sur ces remblais mais une vérification sur la base de la pédologie serait nécessaire. M. Brouillard explique que la partie cartographiée en zone d'alerte est identifiée comme corridor biologique dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). M. Veegaert précise que de nombreuses traces de chevreuils et de sangliers ont été notées sur la partie Est du site à vérifier. Sur le site, des habitats d'intérêt patrimoniaux ont été identifiés, il s'agit de mares à Characées qui sont de petites algues dites "encroustantes". La prêle d'hiver, *Equisetum hyemale*, une espèce protégée en Picardie, est également présente sur le site. M. Brouillard précise que le secteur est classé comme zone d'activité économique dans le PLU de la commune de Verberie, PLU qui est actuellement en cours de modification. M. Brouillard s'inquiète de la difficulté de trouver des secteurs pour la compensation de la destruction de zones humides sur la commune de Verberie. M. Veegaert précise que sur le cas particulier de la Main Fermée, un des enjeux importants sera de définir la surface de zones humides détruites notamment aux vues des enjeux très élevés en termes de biodiversité sur la partie Est du site. M. Veegaert indique qu'au moment de la vérification de terrain, il a été évoqué la possibilité de compenser l'éventuelle destruction des zones humides de la partie boisée à l'ouest du site (ne présentant que peu d'intérêt en termes de biodiversité), par la conservation de celles situées à l'Est présentant un fort intérêt patrimonial. M. Alavoine explique que, concernant la mise en place des mesures compensatoires, les services de l'Etat examinent les fonctionnalités perdues lors d'un aménagement et les fonctionnalités gagnées en compensation. Considérant cette méthode, la compensation par la protection de milieux déjà fonctionnels est difficile. Par exemple, sur le site de la Main Fermée, compenser la destruction sur la partie identifiée comme humide à l'Est n'est pas forcément pertinent, en revanche, elle pourrait être effectuée sur les zones d'alerte à l'Est qui sont dégradées par des remblais et la présence d'espèces invasives. De plus, une éventuelle restauration de ces zones améliorerait la fonctionnalité du corridor biologique présent.

Secteur de la Chaussée de Cordel à Béthisy-Saint-Pierre

Le secteur est localisé dans le fond de vallée de l'Automne, il s'agit d'un secteur partiellement remblayé et classé zone d'activité économique. L'objectif ici était de vérifier les limites des zones humides et d'intégrer précisément les remblais présents. Dans la cartographie d'origine le secteur apparaît très morcelé par la présence de routes et de remblais. Plusieurs bâtiments ont été implantés entre 2009 et 2015 comme le montrent les photographies aériennes. Le résultat final montre une diminution de la zone humide sur une grande partie du site. Cette réduction vient d'une plus grande précision dans la prise en compte des remblais présents et des bâtiments construits. Sur les zones boisées localisées au Nord de la route, la réduction des zones humides tient au fait qu'une partie de ces boisements ne sont pas humides, certains présentent un sol très caillouteux. M. Czerniejewicz explique que la nouvelle délimitation proposée correspond mieux à la réalité du terrain sur ce secteur.

M. Veegaert explique qu'il a été contacté, après les retours de terrain, par M. Hazard, paysagiste installé sur le secteur et propriétaire de plusieurs parcelles dans cette zone d'activité économique. M. Hazard souhaiterait pour étendre son activité remblayer les zones humides présentes sur une de ces parcelles. La superficie de zone humide concernée est d'environ 1800m². M. Bachelart se pose la question de l'intérêt de compenser une si petite surface de zone humide. Mme Gaston explique qu'à partir du moment où le secteur est identifié comme zone humide, il doit y avoir compensation s'il y a destruction d'une zone humide supérieure à 1000m². Par la suite l'évaluation des mesures de compensation est effectuée par les services de l'Etat.

Secteur des Marais à Gilocourt

Le secteur présenté a été sélectionné car il est typique de petites incohérences de la cartographie dues à l'échelle d'élaboration. Sur le secteur une partie des zones humides identifiées empiètent sur du bâti, l'objectif était donc d'ajuster la limite de la zone humide. Les parcelles étant bâties et clôturées, la vérification n'a pas été possible sur le secteur. La zone humide a donc été modifiée *a priori* pour enlever les secteurs bâtis. M. Alavoine explique que pour les destructions de zones humides antérieures à 1992, la loi sur l'eau permet une régularisation mais c'est au propriétaire de justifier que la destruction est antérieure à 1992 ce qui peut être très difficile. Pour ce genre de

secteurs bâtis et/ou remblayés la difficulté est également de prouver que le milieu était humide avant les remblais. A l'échelle à laquelle la carte est élaborée pour le SAGE, il est logique d'enlever les secteurs bâtis notamment du fait que le SAGE doit viser à protéger l'existant. M. Alavoine indique qu'il serait intéressant d'avoir une banque de données cartographiant les zones humides remblayées, car elles pourraient servir de zones de compensation. Il est également rappelé la règle du cumul qui veut que lors de l'instruction d'un dossier au titre de la loi sur l'eau, par exemple concernant la destruction de zones humides, les surfaces se cumulent pour un même porteur de projet sur une même masse d'eau. Ainsi un porteur de projet remblayant 1500m² de zone humide (dépassement du seuil de déclaration) peut se voir demander de rédiger un dossier d'autorisation s'il a déjà remblayé par ailleurs 9000m².

Ce type de modification de la cartographie *a priori* (sans sondages pédologiques) a été effectué sur quelques secteurs lors de ces vérifications de terrain. Un autre secteur sur Béthisy-Saint-Pierre a été supprimé de la cartographie *a priori*, il s'agit du secteur dit de Boulait qui correspond à l'ancienne usine d'aluminium AFINAL. Ce secteur est à l'heure actuelle entièrement bétonné même s'il était peut-être historiquement en zone humide. Les zones humides inventoriées sur les parties bétonnées ont été retirées. M. Czerniejewicz explique que le site est pollué et que l'entreprise est partie.

M. Bachelart déplore l'absence des services de l'Etat à certaines réunions notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'interroge également sur la nature et la durée des compensations demandées aux porteurs de projet. M. Alavoine explique que les mesures compensatoires envisagées doivent être pérennes et doivent comporter des mesures de suivi pour pouvoir corriger les compensations si besoin. Mathilde Gaston explique que les compensations doivent être en lien avec la dégradation, l'objectif est de conserver la zone réhabilitée durant la même durée que celle de la dégradation.

M. Czerniejewicz estime que certains propriétaires peuvent voir la valeur de leur bien dévaluée du fait du classement en zone humide. M. Parmentier explique que les terrains achetés en zone humide le sont généralement à un prix moindre que ceux situés sur un terrain non humide. Il est également rappelé que l'obligation d'effectuer une déclaration pour des remblais en zone humide supérieurs à 1000m² date de 1992. M. Alavoine rappelle que des superficies importantes de zones humides ont déjà disparu ou qu'elles ont été dégradées depuis une centaine d'années. M. Veegaert souligne que cette cartographie est avant tout un outil de connaissance du territoire. Cette cartographie permet d'anticiper les éventuels problèmes que pourraient rencontrer des projets d'urbanisation en zone humide.

M. Bachelart demande si cette cartographie peut être utilisée et appliquée pour l'urbanisme. Mathilde Gaston précise que la cartographie des zones humides n'est pas annexée aux PLU anciens mais, comme il s'agit de la meilleure connaissance du territoire, cette cartographie doit être utilisée. C'est d'ailleurs cette carte que les services de l'Etat utilisent au moment de l'instruction des dossiers. M. Czerniejewicz demande s'il y aura un rendu de cette nouvelle cartographie aux communes et des informations concernant la marche à suivre pour intégrer cette cartographie dans la gestion de leur urbanisme. M. Alavoine répond que la cartographie devra être annexée au règlement du SAGE, elle aura ainsi une valeur réglementaire pour l'application des règles du SAGE. Elle sera également diffusée auprès des communes et les services du SAGEBA accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Secteur de Champ Petre à Fresnoy-la-Rivière

Le secteur a été choisi car il est typique des cas où des zones humides ont été élargies. A l'origine, il s'agissait de parcelles identifiées en zone d'alerte à proximité d'une zone humide. La zone est très proche d'un secteur bâti. Les sondages pédologiques réalisés ont montré qu'une partie de la zone d'alerte était humide.

Secteur de la ZAC des prés Moireaux à Saint-Sauveur

Le secteur était identifié partiellement en zone humide et en zone d'alerte. Le secteur présente un enjeu fort pour la commune de Saint-Sauveur et l'Agglomération de la Région de Compiègne car il a été classé en ZAC. Les vérifications effectuées sur le terrain ont montré la présence de zones humides à certains endroits notamment sur les secteurs prévus à l'urbanisation. Le secteur a déjà fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (2008) mais celle-ci ne prenait pas en compte la problématique des zones humides.

Commentaire post-réunion : après contact avec les services de l'état, des compensations peuvent être demandées aux aménageurs qui détruiraient des zones humides sur le secteur.

Secteur des blanches terres à Saintines

Sur Saintines, un seul secteur a été vérifié, il s'agissait d'une parcelle en culture classée en zone d'alerte et située à proximité du bourg. Sur cette parcelle, les sondages pédologiques effectués n'ont pas montré un sol de zone humide, la zone d'alerte a été retirée. Juste à l'ouest de cette parcelle, une partie de la zone humide a été retirée car il s'agissait d'une parcelle bitumée.

Secteur des de la Grange des Champs à Saint-Vaast-de-Longmont

Sur le secteur, les vérifications ont abouties à la confirmation de la présence de zones humides, un chemin passant au milieu de la zone humide a été retiré de la cartographie.

Secteur d'Elincourt à Morienvil

Le site correspond à une parcelle boisée largement surélevée par rapport à la route et au fond de vallée passant non loin. Sur le secteur, des zones humides ont été supprimées au Nord de la route. Le classement initial en zone humide pourrait venir d'une erreur de retranscription au moment du tracé de la zone humide.

Secteur du Clos Fleury à Orrouy

Sur ce secteur, des vérifications ont été effectuées amenant à une large diminution des zones humides. Il reste toutefois une bande de zone humide (de 8 mètres de large au maximum) située dans une prairie légèrement surélevée par rapport au fond de vallée. Cette bande a été identifiée grâce à un sondage pédologique qui a montré un sol typique de zone humide. MM Dompé et Meignan estime que cette bande n'est pas humide. M. Parmentier explique que la cartographie doit être la plus objective possible et qu'à partir du moment où un sondage a révélé un sol de zone humide, il faut que la cartographie reflète cette expertise.

MM. Dompé et Meignan demandent à ce que des retours complémentaires soient effectués sur quelques secteurs de la commune d'Orrouy classés en zone d'alerte. Il est convenu d'effectuer les retours de terrain avant la mise à enquête publique de la cartographie avec le SAGE.

M. Bachelart pose la question de la validité juridique des zones humides identifiées par la cartographie du SAGE. Mme Gaston explique que le SAGE n'a pas vocation à élaborer une carte très précise à l'échelle intra-parcellaire. Une délimitation plus précise de la zone humide peut se faire au cas par cas au moment de l'élaboration des projets. L'utilisation des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié permet d'éviter d'éventuelles contestations de la carte.

M. Peiffer pose la question des contraintes agricoles sur les secteurs identifiés en zone humide. M. Veegaert répond qu'il n'y a pas de contraintes spécifiques à l'agriculture. Les contraintes sont les mêmes que pour les autres activités et sont liées à l'assèchement (drainage) ou à la destruction des zones humides. Mme Gaston précise que les zones humides peuvent être identifiées en zone A (agricole) dans les PLU. M. Alavoine explique que l'impact majeur du classement en zone humide pour l'agriculture va concerner la réalisation de réseaux de drainage. M. Veegaert rappelle que la part de zone humide en culture (exception faite de la populiculture) est très faible sur le bassin de l'Automne, certaines parcelles agricoles situées en zone humides sont exploitées en prairie (permanente ou temporaire).



Le cas des zones humides d'origine artificielle

Certaines zones identifiées comme humides par le bureau d'études SCE en 2012 présentent une origine artificielle. Il s'agit par exemple des bassins de la sucrerie de Vauciennes, des anciens bassins de la Favière ou encore de lagunes industrielles. L'alimentation en eau de ces secteurs était liée à une activité humaine qui n'existe plus. Ce genre de secteur n'est maintenant plus alimenté que par les eaux de pluie. Il s'agit de zones humides que ne présentent *a priori* que très peu d'intérêt que ce soit en termes de biodiversité ou de fonctionnalité. M. Parmentier explique que les bassins de Favière sont pavés au fond et servaient à traiter l'écume de la sucrerie. A la fin de l'activité de la sucrerie, les digues des bassins ont été arasées. Le fond des anciens bassins est relativement étanche. A l'origine, les bassins à écume couvraient les 2/3 du secteur (partie Nord-Est), le reste correspondait à des bassins de décantation. M. Veegaert précise que la délimitation est très complexe sur ce secteur car il y a une mosaïque d'habitats humides et non humides. La topographie du site a été largement modifiée et l'on observe de nombreux creux et bosses. A certains endroits, le sol montre les critères d'une zone humide mais le diagnostic est difficile car les sols semblent remblayés ou au moins "modifiés".

Sur les bassins de la sucrerie, M. Parmentier précise que certaines digues des bassins font plus de 18m de haut. Sur l'ensemble du site, il y a plus de 6 millions de m³ de matériaux issus du travail de la betterave. Certains bassins sont retournés en culture à l'heure actuelle, d'autres sont encore en eau. Seul un bassin est imperméabilisé par une membrane qui est très détériorée. L'usine a fermé en 1999. La sucrerie génère entre 170 000 et 200 000 m³ d'eau par an (par condensation).

M. Veegaert explique que sur le secteur, on peut observer une végétation humide à certains endroits. L'alimentation en eau se fait maintenant uniquement par les eaux pluviales alors qu'à l'origine, une grande partie de l'alimentation en eau était issue des activités de traitement de la betterave.

M. Parmentier précise que les bassins sont très proches d'un site Natura 2000 localisé juste à l'Est. Le propriétaire actuel des bassins souhaite les transformer en décharge de classe 3 (déchets inertes).

Mme Gaston explique qu'en laissant le site en zone humide, on pourrait voir des projets proposant d'effectuer des compensations sur les bassins de la sucrerie alors que ceux-ci ne présentent pas de fonctionnalités intéressantes. Le site est également situé à proximité de points de captages d'eau potable. Plutôt qu'une décharge, il serait plus intéressant de retrouver une activité agricole sur le site, qui représente 50ha.

M. Parmentier indique que ces bassins pourraient être des zones de compensation pour les projets ayant un impact sur le secteur agricole.

M. Czerniejewicz demande si les bassins présentent une faune ou une flore typique des zones humides. M. Veegaert répond que certains bassins présentent une flore de zone humide. A l'heure actuelle, les bassins ne sont plus alimentés que par l'eau de pluie, cette eau stagne dans les bassins plus ou moins longtemps selon leur imperméabilité et l'évaporation qui y a lieu. Mais la pérennité du site en tant que zone humide n'est pas garantie depuis l'arrêt de l'arrivée d'eaux industrielles. Le site présentait un intérêt ornithologique à l'époque de l'exploitation de la sucrerie mais celui-ci était lié à l'apport d'eaux chargées en matières organiques qui sont à la base d'une chaîne alimentaire intéressante pour certains oiseaux.

M. Alavoine rappelle qu'à partir du moment où ce sont des zones humides, il faut les qualifier comme telles. Toutefois, la cartographie des zones humides élaborée dans le cadre du SAGE a pour vocation l'application de la réglementation de celui-ci et notamment la préservation de zones humides fonctionnelles. Si un quelconque projet doit se réaliser sur le secteur, le porteur de projet devra élaborer une délimitation précise des zones humides.

M. Veegaert indique que ce classement pourrait s'appliquer également à certaines lagunes industrielles complètement déconnectées du réseau hydrographique.

Il est proposé à la commission de nommer ces zones : "zones humides artificielles" et de les soustraire de la réglementation du SAGE. Il faut toutefois préciser que ce sont bien des zones humides, au moins partiellement sur les bassins de la sucrerie de Vauciennes, et que par conséquent la loi sur l'eau et les dispositions du SDAGE s'applique sur ces zones humides.

Il sera donc proposé à la CLE de classer ces zones comme "zone humides artificielles" et de modifier légèrement le règlement du SAGE afin de préciser que les compensations demandées par le SAGE ne s'appliquent pas sur ces secteurs, les réglementations liées au SDAGE et à la polie de l'eau quant à elles doivent bien sûr s'appliquer.

M. Veegaert rappelle qu'il s'agit de milieux présentant des fonctionnalités très limitées, or ce sont les fonctionnalités des zones humides qui sont intéressantes à conserver.

Améliorations à apporter à la carte

Il est proposé à la commission zones humides de réaliser quelques modifications de la cartographie des zones humides avant que celle-ci ne soit mise en consultation publique avec le SAGE Automne. La carte présente de nombreux secteurs où la délimitation semble approximative notamment au regard du bâti et des routes. Les plans d'eau ne sont pas tous traités de la même façon : certains sont intégrés à la cartographie alors que d'autres en sont exclus.

Mme Gaston précise que les plans d'eau ou les étangs ne sont pas considérés comme des zones humides au titre de la police de l'eau, leurs berges en revanche peuvent l'être.

Ces éléments et notamment les problèmes, à la marge, de zones humides empiétant sur le bâti ou les routes, génèrent des incertitudes pour les élus. Il est donc proposé d'améliorer la cohérence de la carte en effectuant des modifications de celles-ci sans retours sur le terrain *a priori*, même s'il n'est pas exclu que quelques vérifications "visuelles" soient opérées sur le terrain. Les modifications permettront ainsi d'exclure les zones humides empiétant sur le bâti ou les routes au regard de photographies aériennes (BD Ortho de l'IGN) ou de la couche bâti de la BD Parcellaire.

Les plans d'eau seraient mieux délimités qu'ils ne le sont à l'heure actuelle et leur délimitation viendrait alimenter la base de données des plans d'eau existante.

Pour éviter d'enlever des zones humides localisées sur des constructions ou des aménagements illégaux, il est proposé de se baser uniquement sur la couche bâtiments de la BD Parcellaire en ne prenant en compte que les bâtiments notés "en dur" (à l'inverse des constructions légères).

Conclusions

Les membres de la commission zones humides présents valident les modifications apportées à la cartographie.

A l'issue de cette campagne de vérifications sur le terrain, il ressort qu'il n'y a pas vraiment de réelle erreur de diagnostic mais très souvent des problèmes de précision liés à l'échelle d'élaboration de la carte. La carte du SAGE doit être une carte générale et un outil de connaissance avant tout, c'est pourquoi elle est réalisée à une échelle du 1/10 000^{ème}. Les communes, dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, souhaitent généralement avoir une carte plus précise.

Ces vérifications ont été appréciées par les élus rencontrés sur le terrain et ont permis de lever une grande partie des tensions liées à la cartographie des zones humides.

Associer les élus aux retours de terrain leur a permis de mieux appréhender la problématique des zones humides, que ce soit la méthode de délimitation ou les enjeux liés à ces milieux et leur implication en terme d'urbanisme.

Ce travail de cartographie doit être mis en avant notamment au moment où les communes établissent leurs documents d'urbanisme.

ANNEXE : Fiches récapitulatives des vérifications de terrain pour les sites discutés en réunion.

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

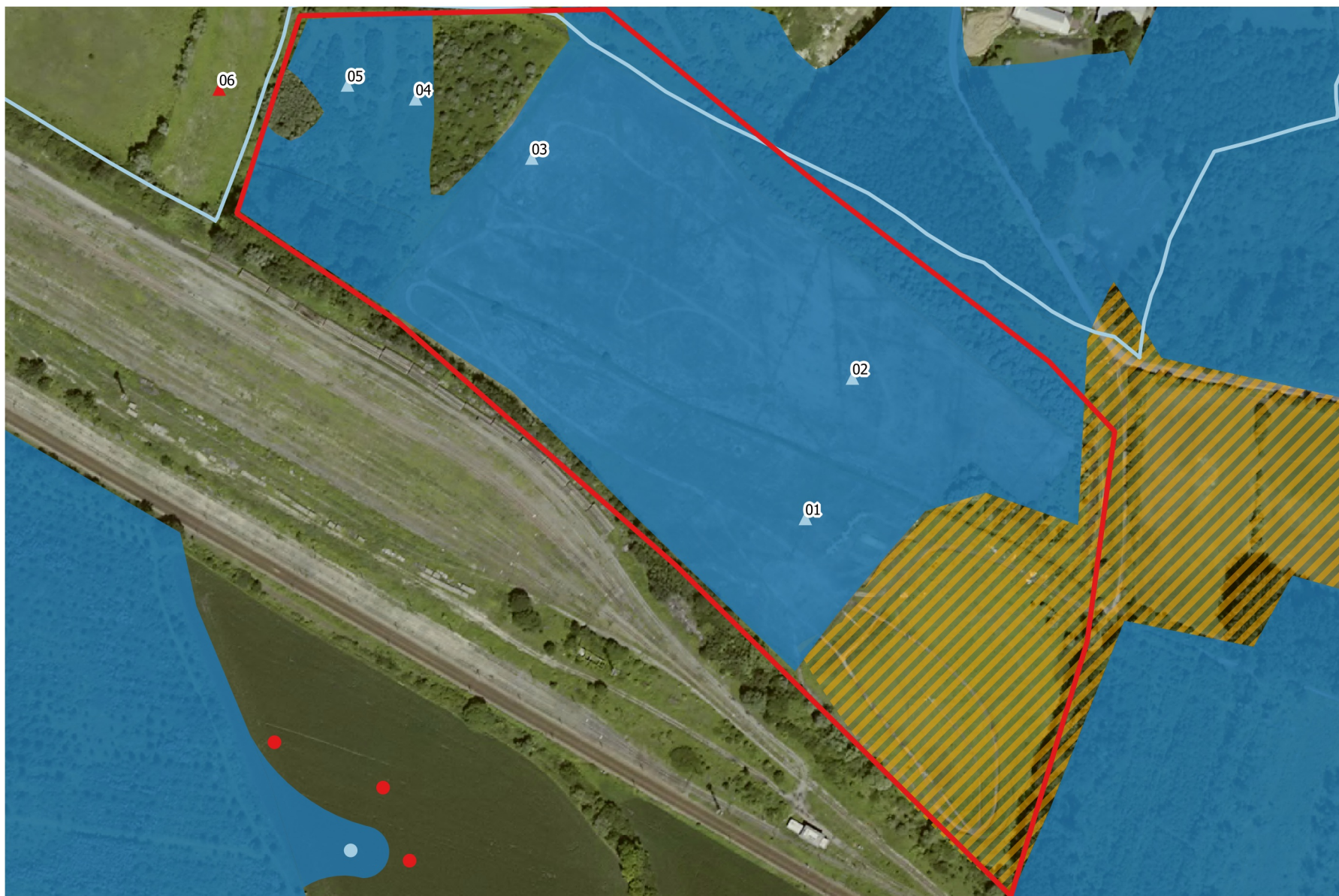
Secteur n° : ZD_60667_0002

Commune de Verberie

Lieu-dit : Main Fermée

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200 m

Secteur n° : ZD_60667_0002
Commune de Verberie
Lieu-dit : Main Fermée
Retour de terrain effectué le 2015-04-14

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site peut être divisé en deux secteurs distincts, la partie Est du site correspond à un secteur de végétation très éparse où les alluvions sont visibles dès la surface du sol. La partie Ouest est composée de boisements, plusieurs remblais sont présents sur cette partie.

Végétation

Habitats (partie Est du site) Herbiers aquatiques à Characées dans les mares, ornières, dépressions humides et dans le fossé centrale, Herbiers aquatiques à *Ranunculus sp* (cf *trichophyllus*, Rare en Picardie, à confirmer), Jonchaies à *Juncus effusus* + dépressions tassées *Juncus articulatus* et *Juncus bufonius*, Cariçaies à *Carex acutiformis/ riparia* + *Juncus articulatus* et *Juncus bufonius*, Saulaies à *Salix alba* et *Salix viminalis*

Espèces végétales patrimoniales recensées : *Equisetum hyemale*, Rare, légalement protégée en Picardie : une station de 5 m² en pied de remblai à protéger impérativement, *Samolus valerandi* : quelques pieds au niveau des ornières à l'entrée est de la parcelle : Assez rare en Picardie

Pédologie

Les sondages réalisés dans la partie Est du site montrent un sol d'alluvions largement sableux avec de nombreux éléments plus grossiers (graviers). Les sondages réalisés sur cette partie du site ont montré un sol clairement hydromorphe. Les sondages 1, 2 et 3 présentaient des traces d'hydromorphie apparaissant à environ 5 cm de profondeur et se prolongeant en profondeur. Sur le sondage 3 une zone complètement blanchie (horizon lessivé) apparaît à environ 30cm de profondeur et l'on retrouve un horizon d'accumulation à environ 80cm. Sur la partie Ouest du site (secteur boisé), les sondages montrent un sol présentant un premier horizon très riche en matière organique, des taches d'oxydation apparaissent assez rapidement (entre 10 et 20cm) et s'intensifient en profondeur.

Commentaire

Le secteur est a été entièrement conservé en zone humide : les sondages réalisés et les habitats présent montrent clairement la présence d'eau régulière sur le site. La partie Est de ce site présente un intérêt biologique indéniable : présence d'habitats d'intérêt communautaire, présence d'une espèce de préle protégée (*Equisetum Hyemale*). Sur le secteur Ouest, la végétation n'est pas typique de zones humides mais le sol permet lui de caractériser la zone comme étant humide. Certains secteurs remblayés ont été exclus de la cartographie finale.

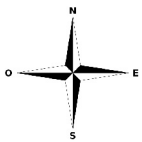
Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

Secteur n° : ZD_60068_0001
 Commune de Béthisy-Saint-Pierre
 Lieu-dit : La Chaussée de Cordel

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale

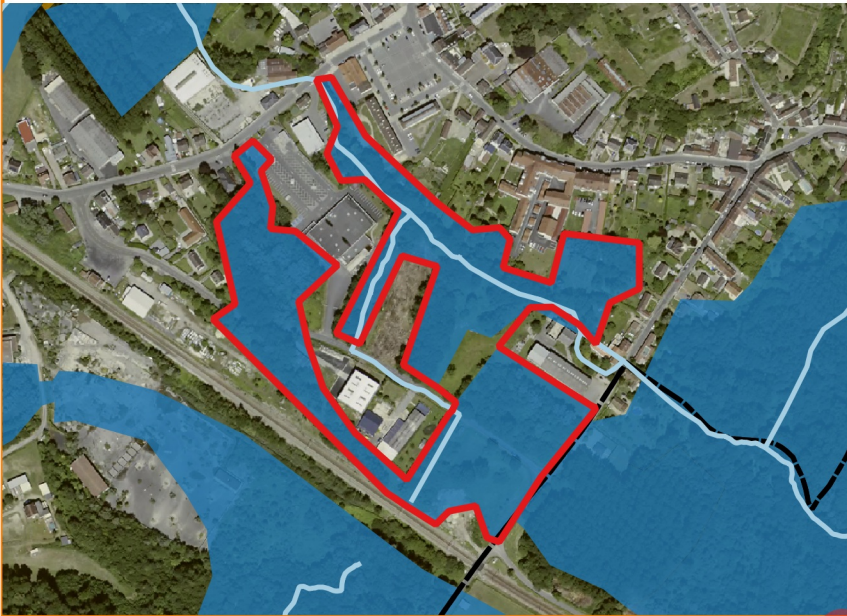


0 100 200 m



Secteur n° : ZD_60068_0001
Commune de Béthisy-Saint-Pierre
Lieu-dit : La Chaussée de Cordel
Retour de terrain effectué le 2015-04-28

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le secteur est situé en fond de vallée, non loin de l'Automne, une part importante du site a déjà été urbanisée ou remblayée. L'objectif sur le site était de préciser les limites de la zone humide notamment en fonction de l'urbanisation et des remblais existants. Le secteur est délimité sur une bande sud par la voie ferrée et au nord par l'Automne, il est traversé par l'Avenue de la gare.

Végétation

Dans la portion de zone humide au sud-est du secteur (sondages 1 à 3)

Habitats : 37.1 Communautés à reines des prés et communautés associées.

Espèces : *Phragmites australis*, *Humulus lupulus*, *Urtica dioica*, *Alliaria petiolata*, *Epilobium hirsutum*, *Salix caprea*, *Hedera helix*, *Mentha suaveolens*, *Cornus sanguinea*, *Juncus inflexus*.

Dans le boisement au nord-ouest du secteur (sondages 4 à 6)

Habitats : 41.3 Frênaies.

Espèces : *Arum maculatum*, *Hedera helix*, *Corylus avellana*, *Rubus fruticosus*, *Galium aparine*, *Crataegus monogyna*, *Acer campestre*, *Fraxinus excelsior*, *Cornus sanguinea*, *Alaria petiolata*.

Entre l'avenue de la gare et l'Automne (sondages 7 à 12).

Habitats : 41.3 Frênaies, 44.3 Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves medio-européens.

Espèces : *Arum italicum*, *Rubus fruticosus*, *Rubus caesius*, *Carex pendula*, *Salix caprea*, *Salix cinerea*, *Humulus lupulus*, *Galium aparine*, *Symphytum officinale*, *Ranunculus repens*, *Caltha palustris*.

Pédologie

Sur la partie située au sud de l'avenue de la gare, seule la partie la plus à l'est a pu être sondée. Les trois sondages réalisés (1 à 3) ont montré un sol très humide. Des taches de rouille apparaissent avant 25cm de profondeur et s'intensifient fortement en profondeur. Sur les sondages 1 et 2 une matrice grisée apparaît à environ 40cm de profondeur. Sur le sondage 3, un horizon réductique bleu foncé sans taches de rouilles est présent à partir de 75cm de profondeur. La partie ouest du secteur n'a pas pu être sondée car elle est clôturée mais elle est largement remblayée.

Dans le boisement au nord-ouest, les 3 sondages réalisés (4 à 6) sont tous négatifs, de nombreux cailloux sont présents le long du profil et le sol n'a pas pu être exploré à plus de 30cm de profondeur. Aucune trace d'hydromorphie n'a été notée avant le refus de tarière.

Sur la partie située entre l'avenue de la gare et l'Automne, 6 sondages (7 à 12) ont pu être effectués. Seule le sondage 9 situé le plus proche de l'Automne est positif, des taches de rouilles sont présentes entre 15 et 40cm de profondeur, la matrice est bleutée à partir de 30cm et un horizon réductique bleu est présent à partir de 40cm.

Les sondages 7 et 8 ont montré des taches de rouille à partir de 40cm s'intensifiant en profondeur. Les sondages 10, 11 et 12 ont révélés un sol avec de nombreux cailloux blancs altérés, les sondages se sont arrêtés à 25cm de profondeur à cause de ces cailloux sans hydromorphie avant ce refus.

Commentaire

La délimitation a été précisée sur le site. Entre la voie ferrée et l'avenue de la gare, une bande de zone humide a été supprimée qui correspond aux secteurs remblayés et/ou urbanisés. Au niveau du boisement au nord-est du secteur la végétation et la pédologie ne montrant pas un secteur humide, la zone a été supprimée. Entre la voie ferrée et l'Automne, la limite de la zone humide a été rapprochée de l'Automne pour correspondre aux limites identifiées par les sondages pédologiques et la végétation observée. Les secteurs situés au nord de l'Automne n'ont pas pu être vérifiés et ont donc été maintenus.

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

Secteur n° : ZD_60272_0003

Commune de Gilocourt

Lieu-dit : Les Marais

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- Humide
- Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200



Secteur n° : ZD_60272_0003
Commune de Gilocourt
Lieu-dit : Les Marais
Retour de terrain effectué le 2015-05-11

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site est situé entre le ru de Gervalle et l'Automne tout près de leur confluence. Une grande partie du site est clôturée et urbanisée. L'objectif est d'ajuster les limites de la zone humide notamment en fonction des bâtiments existants

Végétation

Habitats : 86 : Villes, villages et sites industriels.

Pédologie

Aucun sondage n'a pu être effectué car l'ensemble du site est clôturé et une grande partie est urbanisée.

Commentaire

Sur le secteur les zones humides identifiées sur les bâtiments ou les secteurs urbanisés ont été enlevées.

Document de travail

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

Secteur n° : ZD_60260_0001
 Commune de Fresnoy-la-Rivière
 Lieu-dit : Champ Petre

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200

Secteur n° : ZD_60260_0001
Commune de Fresnoy-la-Rivière
Lieu-dit : Champ Petre
Retour de terrain effectué le 2015-05-19

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site est localisé au niveau de hameau de Pondron, il s'agit de quelques jardins et boisements identifiés en zone d'alerte. L'objectif est de vérifier la présence de zones humides sur la zone d'alerte.

Végétation

Habitats : 85.3 Jardins, 83.321 Plantations de peupliers, 44.3 Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens.

Espèces : *Epilobium hirsutum*, *Cirsium oleraceum*, *Carex acutiformis*, *Filipendula ulmaria*, *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Rubus caesius*, *Viburnum Opulus*.

Pédologie

6 sondages ont été effectués sur le site. Le sondage 5, le plus à l'ouest, a montré un sol vraisemblablement remblayé (nombreux cailloux à partir de 60cm) sans aucune trace d'hydromorphie. Les sondages 6, 7 et 8 montrent des sols hydromorphes mais non typiques d'une zone humide. Des traces de rouille apparaissent à partir de 30 à 45cm de profondeur. Sur le sondage 8, la matrice du sol présente une couleur bleutée tachetée de rouille à partir de 100cm. Les sondages 9 et 10, plus à l'est sont tous les deux typiques de zones humides avec des taches de rouille débutant à 10cm de profondeur.

Commentaire

Sur le secteur, la zone humide a été élargie, jusqu'à la partie exploitée en peupleraie. La partie est du site n'est pas humide, la zone d'alerte a été retirée.

Document de travail

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

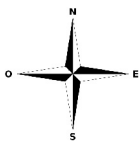
Secteur n° : ZD_60597_0001

Commune de Saint-Sauveur

Lieu-dit : Pres Moireaux

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200 m



Secteur n° : ZD_60597_0001
Commune de Saint-Sauveur
Lieu-dit : Pres Moireaux
Retour de terrain effectué le 2015-05-05

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site correspond à un secteur destiné à être urbanisé sur la commune de Saint-Sauveur, plusieurs routes sont déjà présentes sur le site. Le secteur borde le ru de Saint-Sauveur.

Végétation

Habitats : 41.3 Frênaies, 82 cultures, 37.1 Prairies humides eutrophes, 38.1 Pâtures mésophiles, 37.25 Prairies humides de transition à hautes herbes

Espèces : *Fraxinus excelsior*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Hedera helix*, *Urtica dioica*, *Agrostis stolonifera*, *Poa trivialis*, *Carex cuprina*, *Epilobium hirsutum*, *Calystegia sepium*, *Ranunculus repens*, *Primula veris*, *Symphytum officinale*, *Dipsacus pilosus*, *Juncus effusus*.

Pédologie

17 sondages pédologiques ont été réalisés sur le secteur. Les sondages 1, 2 et 3 dans le boisement sud-ouest ont montré un sol hydromorphe mais non humide avec des taches de rouille apparaissant après 25cm de profondeur. Les 6 sondages (4, 10, 11, 12, 13 et 14) effectués au centre du site sur les parcelles en prairie ont montrés des traces de rouille débutant aux alentours de 15cm de profondeur et s'intensifiant en profondeur. Sur ces sondages la matrice apparaît parfois bleuté (sondages 10 et 11) à environ 50cm de profondeur, ils sont tous typiques d'un sol de zone humide. Sur la partie est du site, 5 sondages ont été effectués (5 à 9) 1 seul est positif (taches de rouille apparaissant à 10cm de profondeur). Les sondages 6 et 7 ont montré des traces de rouille entre 30 et 40cm de profondeur mais interrompues par la suite. Le sondage 5 semble difficilement interprétable : un horizon très argileux est présent en surface avant un horizon humifère, l'endroit du sondage a été considéré comme remanié et non significatif. Sur la partie nord-ouest de la culture (dans le boisement et la culture), 3 sondages ont été effectués (15, 16 et 17), seul le sondage 17 a montré des traces d'hydromorphie à partir de 30cm de profondeur.

Commentaire

Sur le secteur, les zones humides ont été largement modifiées. Les secteurs boisés à l'ouest et à l'est du site ont été retirés de la cartographie des zones humides. Sur la partie centrale, des taches de zones humides subsistent à certains endroits mais celles-ci sont déconnectées à cause de la présence des routes.

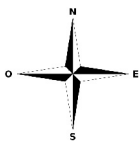
Secteur n° : ZD_60578_0001

Commune de Saintines

Lieu-dit : Les blanches terres

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200



Secteur n° : ZD_60578_0001
Commune de Saintines
Lieu-dit : Les blanches terres
Retour de terrain effectué le 2015-04-30

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site correspond à une parcelle en culture identifiée en zone d'alerte. Sur le terrain, un léger talweg peut être observé dans le centre de la parcelle.

Végétation

Habitats : 82.1 Cultures, 85.3 Jardins, secteur bitumé.

Pédologie

Les deux sondages pédologiques réalisés font état d'un sol non typique de zone humide. Sur le sondage 1 des traces de rouille sont présentes entre 40 et 50cm de profondeur. Sur les deux sondages, la matrice apparaît comme bariolée de taches blanchies à partir de 50cm, le sol est complètement blanchi aux alentours de 50cm de profondeur.

Commentaire

Sur le secteur en culture, la zone d'alerte a été supprimée, le sondage a été effectué en dehors de la zone d'alerte mais dans un point bas de la parcelle. Sur le secteur boisé à l'ouest, la délimitation a été revue en supprimant des secteurs bitumés.

Document de travail

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

Secteur n° : ZD_60600_0001
 Commune de Saint-Vaast-de-Longmont
 Lieu-dit : Grange des Champs

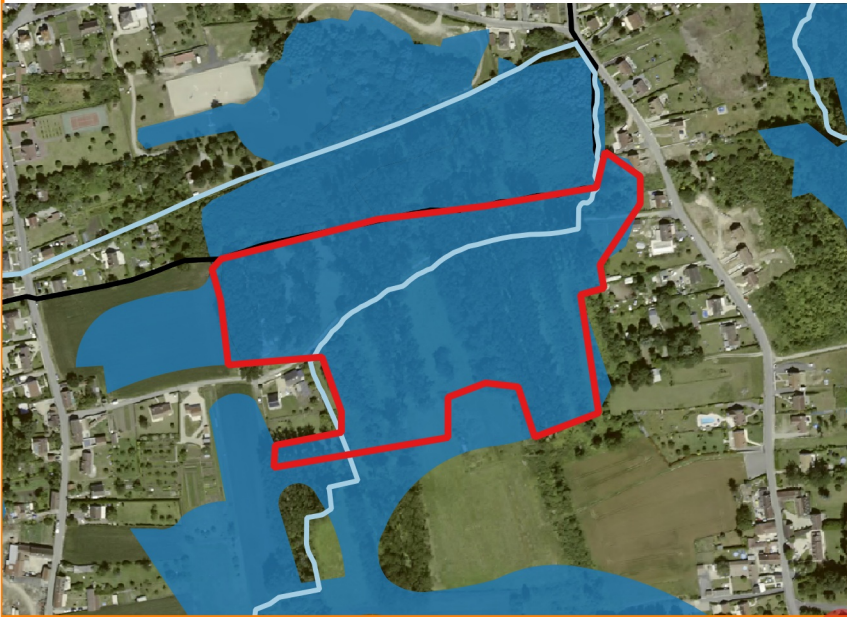
Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



Secteur n° : ZD_60600_0001
Commune de Saint-Vaast-de-Longmont
Lieu-dit : Grange des Champs
Retour de terrain effectué le 2015-04-15

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site est composé de plusieurs parcelles présentant une occupation du sol hétérogène. Une grande partie correspond à des peupleraies et à des boisements naturels. Une partie est composée de milieux ouverts : une pâture et un jardin. Le secteur est traversé par un chemin.

Végétation

Habitats : 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées, 83.321 plantations de peupliers, 38.1 Pâtures mésophiles, 85.3 Jardins.

Espèces : *Carex pendula*, *Ribes rubrum*, *Filipendula ulmaria*, *Ranunculus ficaria*, *Rubus caesius*, *Carex flacca*, *Arum italicum*, *Arum maculatum*, *Alnus glutinosa*, *Symphytum officinale*.

Pédologie

Les 8 sondages effectués ont montré un sol hydromorphe présentant des taches de rouille commençant entre 10 et 20cm de profondeur. L'horizon de surface est généralement riche en matière organique et très foncé. L'intensification de l'hydromorphie est rapide en profondeur. Les 3 sondages effectués à l'Ouest du site ont montré la présence d'une texture plus sableuse (mais toujours hydromorphe) à partir de 50cm.

Commentaire

La totalité des zones humides précédemment inventoriées a été conservée sur le secteur. Par soucis de précision de la cartographie, le chemin présent sur le secteur a été retiré de la cartographie des zones humides.

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne











Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

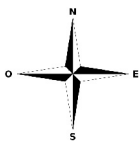
Secteur n° : ZD_60430_0002

Commune de Morienvil

Lieu-dit : Elincourt

Légende

-  Secteur revu
-  Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
-  Humide
-  Non humide
-  inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
-  Humide
-  Non humide
-  Zone Humide
-  Zone d'alerte
-  Limite communale



0 100 200



Secteur n° : ZD_60430_0002
Commune de Morienvil
Lieu-dit : Elincourt
Retour de terrain effectué le 2015-04-20

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le secteur est une zone boisée située sur un versant. Il est largement surélevé par rapport à la route.

Végétation

Habitats : 41.2 Chênaies-Charmaies.

Espèces : *Corylus avellana*, *Carpinus betulus*, *Acer campestre*, *Rubus fruticosus*, *Arum maculatum*.

Pédologie

3 sondages ont été effectués sur cette parcelle. Tous ont montré un sol non hydromorphe, présentant une couleur brune homogène sur toute la profondeur explorée. Les 3 sondages réalisés n'ont pas pu être menés jusqu'à 120cm de profondeur à cause de la présence de nombreux cailloux. Deux sondages ont été stoppés à 50cm et le dernier a été stoppé à 70cm de profondeur.

Commentaire

Etant donné que ni la végétation ni le sol ne sont caractéristiques des zones humides, la zone humide a été supprimée sur le secteur situé au nord de la D32.

Document de travail

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne











Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

Secteur n° : ZD_60481_0004

Commune de Orrouy

Lieu-dit : Clos Fleury

Légende

-  Secteur revu
-  Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
-  Humide
-  Non humide
-  inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
-  Humide
-  Non humide
-  Zone Humide
-  Zone d'alerte
-  Limite communale



0 100 200

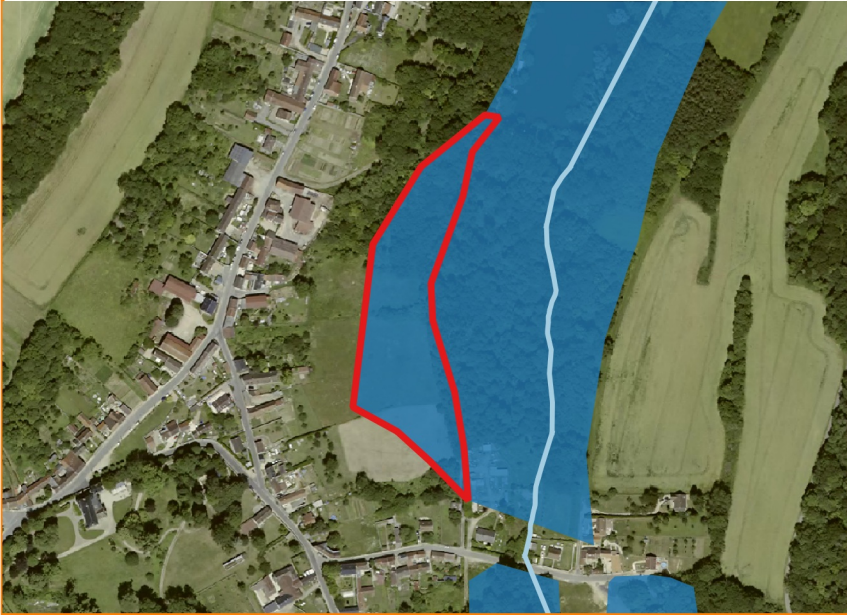


Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA

Réalisation : SAGEBA 06/2015

Secteur n° : ZD_60481_0004
Commune de Orrouy
Lieu-dit : Clos Fleury
Retour de terrain effectué le 2015-05-20

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site se situe à proximité du fond de vallée du ru de Visery. Le secteur à revoir est délimité à l'est par un chemin passant dans le secteur boisé. La zone humide identifiée était jugée trop large notamment sur les parcelles en prairie qui sont situées sur le versant.

Végétation

Habitats : 38.1 Pâtures mésophiles, 41.2 Chênaies-Charmaies.

Espèces : *Lolium perenne*, *Poa trivialis*, *Taraxacum sp.*, *Bellis perennis*, *Equisetum arvense*, *Trifolium repens*, *Quercus Robur*, *Carpinus betulus*, *Corylus avellana*, *Arum maculatum*, *Geranium robertianum*, *Rubus fruticosus*.

Pédologie

4 sondages ont été réalisés sur le secteurs. Ils ont pour la plupart été réalisés dans des points bas des secteurs à revoir. Seul 1 sondage a montré un sol typique de zone humide avec des taches de rouille apparaissant à partir de 15cm de profondeur et se prolongeant en profondeur. Les 3 autres sondages ont montré des sols hydromorphes mais non humides (les traces d'hydromorphie débutent à environ 30cm et sont parfois interrompues).

Commentaire

Sur le secteur, la limite de la zone humide a été rapprochée du fond de vallée. Dans les parcelles en prairie, la zone humide correspond à une fine bande (moins de 10m) située le long du chemin.

Inventaire des zones humides de la vallée de l'Automne

Résultat des expertises complémentaires printemps 2015

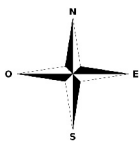
Secteur n° : ZD_60658_0004

Commune de Vauciennes

Lieu-dit : La Favière

Légende

- Secteur revu
- Cours d'eau
- Sondages pédologiques
- SCE (2013)
- Humide
- Non humide
- inaccessible
- SAGEBA (2015)
- Selection
- ▲ Humide
- ▲ Non humide
- Zone Humide
- Zone d'alerte
- Limite communale



0 100 200 m



Secteur n° : ZD_60658_0004
Commune de Vauciennes
Lieu-dit : La Favière
Retour de terrain effectué le 2015-04-21

Ancienne délimitation sur le secteur



Sources : IGN BD ORTHO ; DREAL Picardie ; SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 06/2015

Description du site

Le site correspond à une légère cuvette du paysage, la microtopographie est très marquée sur le site avec la présence de dépressions bien visibles. Le site était à l'origine lié à la sucrerie de Vauciennes, des rails sont visibles sur toute la limite nord-ouest du site.

Végétation

Habitats : 37.1 Communautés à reine des prés et communautés associées, 53.11 Phragmitaies. Ces deux habitats typiques des zones humides sont présents sur certaines parties du site formant une mosaïque très complexe de secteurs humides du point de vue de la végétation.

Espèces : *Symphytum officinale*, *Urtica dioica*, *Phragmites australis*, *Juncus inflexus*, *Rubus fruticosus*

Pédologie

Le site semble assez complexe et est marqué par des apports humains de matériaux (remblais anciens). Les 4 sondages effectués sur la partie amont du site (moitié nord-est) n'ont pas permis d'identifier des sols de zones humides. Sur ces 4 sondages, on note la présence importante de graviers et de cailloux. Les sondages 12 et 13 montrent des taches de rouille mais elles sont trop profondes ou interrompues ce qui ne permet pas de conclure à la présence d'un sol de zone humide. Les sondages 12 et 14 présentent en profondeur un horizon complètement blanc très limoneux. Les 4 sondages effectués en aval du secteur, ont permis d'identifier des sols de zones humides par l'apparition de taches de rouille autour de 20cm de profondeur.

Commentaire

Secteur à considérer comme zone humide d'origine artificielle, la caractéristique humide du secteur ne va pas perdurer car l'alimentation en eau y était artificielle.